

Onleihe expliqué aux éditeurs étrangers

Le Goethe-Institut gère des bibliothèques dans le monde entier. Depuis 2011, le Goethe-Institut propose également le prêt de livres électroniques. Jusqu' à présent, on peut emprunter principalement des livres électroniques en allemand. Toutefois, le Goethe-Institut souhaite également proposer aux utilisateurs des traductions de livres allemands dans la langue de leur pays respectif.

Le Goethe-Institut utilise « Onleihe » pour le prêt de livres électroniques et d'autres supports électroniques.

« Onleihe » est distribué commercialement par divibib GmbH, une filiale du groupe ekz. Il s'agit d'un système de prêt pour les médias électroniques qui est utilisé en Allemagne et dans d'autres pays par de nombreuses bibliothèques, presque exclusivement publiques.

Le système d'utilisation et de prêt fonctionne comme suit :

1. Achat des titres et approvisionnement par divibib
 - a. divibib conclut un contrat avec l'éditeur concédant la licence pour l'utilisation du programme de livres électroniques. Pour chaque licence d'utilisation revendue par divibib, l'éditeur reçoit une bonification trimestrielle.
 - b. L'éditeur de licence fournit à divibib le livre électronique en format PDF non protégé et les données EPUB.
 - c. Divibib équipe le livre électronique d'une protection DRM et l'ajoute à son catalogue de médias.
 - d. En tant que clients de divibib, les bibliothèques peuvent acquérir une ou plusieurs licences de livres électroniques sur leur plateforme de prêt. Pour chaque licence e-book, elles paient des frais d'utilisation à divibib, qui à son tour reverse à l'éditeur (comme décrit sous 1. a).

Le nombre de licences pour un titre de livre électronique acheté par une bibliothèque détermine le nombre d'utilisateurs de cette bibliothèque qui peuvent emprunter et lire ce titre en même temps. Chaque bibliothèque peut acheter autant de licences qu'elle le souhaite pour un même titre de livre électronique d'un éditeur.

2. Emprunt par les usagers de la bibliothèque
 - a. Type et durée d'utilisation

Lorsqu'une bibliothèque a acheté une licence pour sa plate-forme de prêt en ligne, celle-ci peut être utilisée par les utilisateurs de la bibliothèque autorisés, sur un PC ou un appareil mobile. La durée du prêt pour les livres électroniques est généralement de deux semaines. Après la période de prêt, le livre électronique devient inutilisable.
 - b. Le prêt dans les bibliothèques publiques

Pour emprunter un titre, un utilisateur doit être inscrit à la bibliothèque correspondante. Dans une bibliothèque publique en Allemagne, seuls les habitants inscrits dans la ville concernée peuvent s'inscrire.

c. « Onleihe » au Goethe-Institut

En règle générale, seules les personnes résidant dans le pays concerné peuvent s'inscrire en tant qu'utilisateurs du service de prêt en ligne du Goethe-Institut. Ce service est accessible à tous les utilisateurs du Goethe-Institut à l'étranger. Par exemple, si le Goethe-Institut a acheté trois licences d'utilisation d'un livre électronique pour sa plate-forme de prêt, le livre électronique peut être emprunté dans tous les pays où le Goethe-Institut offre le service de prêt (voir sur le site Internet du Goethe-Institut), mais seulement par trois utilisateurs dans le monde entier à la fois.

Vous trouverez le service de prêt en ligne du Goethe-Institut à l'adresse suivante : <http://www.onleihe.de/goethe-institut/>

Site de divibib : <http://www.onleihe.net/> (en langue allemande)